

# Ordonnance

Des generaux des monnoyes  
 Aux gardes de la monnoye de Roien  
 pour la criee du marc d'argens  
 Du 5. Mars 1411.

Nous vous mandons que sans delay  
 ces lettres veies vous faites ouvrir en  
 monnoyer tout le billon dor qui sera  
 en icelle monnoye le jour que vous recevrez  
 ces presentes duquel billon si aucun en y a  
 faites payer auxdits marchands et changeurs  
 le prix de soixante dix livres tournois  
 quel'on a accoutumeé de leur donner  
 pour marc dor fin en ce fait clouez la  
 boîte dor de la dite monnoye, laquelle  
 nous envoyez le plus bref que bonnement  
 faire se pourra par seurs en certains  
 menager et faites escauvier aux changz  
 qui ont accoutumeé de livres Or en lad.

monnoye..... chacun  
marc d'or fin qu'ils apporteront ou feront  
apporter en icelle monnoye. depuis la  
reception de ces lettres quinze sous tounois  
de creüe outre le prix des vixante dix liures  
tounois ainsi auront pour chacun marc  
d'or fin soixante dix liures quinze sous  
tounois lequel prix faites payer auxdits  
changeurs en marchandises par vertu  
des lettres de nostre dit seigneur que  
nous avons retenu de vous, en  
nous escrivez par vos lettres combien de  
billon il s'est venu en ladite monnoye  
pour cause de cette creüe en a quel jour  
vous aurez reçu ces lettres, si gardés  
qu'en ce n'ayez deffaut, escriu a Paris le  
cinqiesme mars l'an mil quatre cents  
vuz. l.